

maintenant !

- Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances et affaires générales »

Conseil municipal du 27 février 2017
Séance du 20 février 2017

1 Démission d'un conseiller municipal - modification de la composition des commissions municipales

Étaient présents les membres inscrits au tableau :

- Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

- Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes GUENDOUZE, CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI.

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, MM ASSAMTI, N'DIAYE, MARTIN, Mme BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes MEHADJI, SAVAS, LEHNER, MM BOUKHACHBA, MONTES, BOULAHMANE Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, Mme M'BAYE-DIAO, MM RIFI SAIDI, SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM FACCHINI, LAMOUREUX, NATANSON.

Étaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme JAJAN	Pouvoir à :	M. VILLEMMAIN
M. ATAKAYA	Pouvoir à :	M. AKABLI
Mme MOUSSATEN	Pouvoir à :	Mme CAPON
Mme FAZAL	Pouvoir à :	Mme CARLIER
Mme SOKOLONSKI	Pouvoir à :	Mme M'BAYE-DIAO

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés :	0
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	39

- Rapport de présentation :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, maire, expose :

Par délibération n°3 en date du 14 avril 2014, le conseil municipal a désigné Madame Elisabeth STAMMINGER, conseillère municipale, pour siéger au sein des commissions municipales suivantes :

- Commission "Solidarité, santé et petite enfance"
- Commission "Environnement, urbanisme et logement".

Madame Elisabeth STAMMINGER a décidé de démissionner du conseil municipal de la ville de Creil avec effet au 8 février 2017.

En application de l'article L270 du code électoral, Monsieur Eric LAMOUREUX est appelé à remplacer, à compter de cette date, Madame Elisabeth STAMMINGER au sein du conseil municipal de la ville de Creil.

Par conséquent, Madame Elisabeth STAMMINGER ayant démissionné et Monsieur Eric LAMOUREUX étant devenu conseiller municipal, il est vous est proposé de désigner Monsieur Eric LAMOUREUX, conseiller municipal, pour siéger aux lieu et place de madame Elisabeth STAMMINGER, au sein des commissions municipales susmentionnées.

Vous êtes appelés à voter.

Envoyé en préfecture le 02/03/2017
En préfecture le 02/03/2017
Affiché le 28/02/2017
ID : 060-2160017-20170227-AG170302001-DE

maintenant!

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-22 et L2121-29,
Vu le code électoral, notamment l'article L270,
Vu la délibération n° 3 du conseil municipal en date du 14 avril 2014,
Vu le courrier de Madame Elisabeth STAMMINGER en date du 8 février 2017,
Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 13 mars 2017,
Considérant la nécessité de remplacer Madame Elisabeth STAMMINGER, conseillère municipale démissionnaire à compter du 8 février 2017, dans les commissions municipales où elle était appelée à siéger,
Considérant le mandat de conseiller municipal détenu par Monsieur Eric LAMOUREUX,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39 Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article unique : de désigner monsieur Eric LAMOUREUX, conseiller municipal, pour siéger aux lieu et place de madame Elisabeth STAMMINGER, conseillère municipale démissionnaire, au sein des commissions suivantes :

- > Commission « Solidarité, santé et petite enfance »
- > Commission « Environnement, urbanisme et logement ».

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **2 8 FEV. 2017** Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 02/03/17
et publication ou notification le 02/03/17
affiché le 28/02/17
CREIL, le 02/03/2017

Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services Techniques
Jacques VILMONT